

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
POSTE :	
an . . . . .	35 fr.
mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
M. DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Juillet 1876.

### Chronique générale.

La discussion de la loi sur l'enseignement supérieur a commencé au Sénat. On sait qu'un grand nombre d'orateurs se sont fait inscrire pour prendre part au débat, qui promet d'être très-animé et très-fertile en incidents parlementaires. M. Waddington, si nous sommes bien informés, n'acceptera aucune modification à la loi votée par la Chambre des députés, mais il est peu probable qu'il fasse de son adoption par le Sénat une question de portefeuille.

Voici la conclusion du rapport de M. Paris, lequel a été lu à l'ouverture de la séance :

« Une dernière considération dissipera, nous l'espérons, les incertitudes qui pourraient encore exister à ce sujet dans quelques esprits.

« On a supposé trop souvent, dans l'exposé des motifs et ailleurs, que le débat actuel portait sur le point de savoir s'il convenait que le pouvoir législatif accordât aux universités libres le droit de n'être pas soumises, pour les examens de leurs élèves, aux facultés de l'Etat, comme si le Sénat était appelé à faire table rase de ce qui est à ouvrir, sur la collation des grades, une cinquième délibération. Rien n'est moins exact que cette hypothèse ingénieuse, et il est temps de poser la question sur son véritable terrain.

« Non, le Sénat n'a pas à examiner un projet de loi sur la collation des grades, et à comparer le mérite relatif des divers systèmes destinés à concilier les droits de l'Etat et la liberté de l'enseignement supérieur. La loi est faite.

« Ce qu'on vous demande, c'est d'abroger deux articles de loi votés par l'Assemblée nationale, et de les remplacer par une disposition qu'elle a discutée, jugée et condamnée au cours de ses délibérations. La loi à laquelle on fait ainsi le procès n'est pas exhumée de la poussière du passé et des ruines d'un régime disparu : elle date d'un an à peine, et c'est avec une précipitation inexplicable qu'on propose au Sénat de l'abroger. Mais si les Chambres peuvent être ainsi conviées à détruire l'œuvre d'une Assemblée à laquelle elles succèdent immédiatement et si elles répondent à cet appel, que deviendra la dignité du pouvoir législatif ? Que deviendra l'autorité morale de la loi, qui fait la force des gouvernements en même temps qu'elle assure la sécurité de la société.

« Le respect de la loi tient essentiellement à sa stabilité ; que la loi soit soumise, en dehors du domaine de la politique pure, à l'incertitude et à l'extrême mobilité des sentiments manifestés, d'une manière plus ou moins nette, dans les luttes électorales, aux variations résultant d'un simple changement de ministère, elle perdra bientôt aux yeux de la nation tout ce qui fait sa force.

« Le Sénat résistera d'autant plus à cet entraînement qu'aucune plainte n'a été formée, M. le ministre de l'instruction publique l'a déclaré à la commission, — contre les Facultés créées depuis ; qu'on ne peut équitablement porter un coup aussi funeste

aux établissements libres, au moment même où le gouvernement se propose de fortifier, par de nombreuses réformes, l'organisation de l'enseignement supérieur de l'Etat. Le Sénat ne se prêtera pas à introduire dans une législation qui touche aux intérêts de l'ordre moral les plus élevés les brusques changements qu'il repousserait assurément entièrement en matière économique.

« Avant de toucher aux art. 43 et 44 de la loi de 1875, il vaudra attendre que le nouveau système introduit pour la collation des grades ait été mis à l'épreuve, loyalement pratiqué, et que l'expérience en ait fait voir les avantages ou les inconvénients.

« Si les sentiments libéraux du ministre actuel de l'instruction publique et ses déclarations formelles le rassurent contre de nouveaux projets de modifications à la liberté de l'enseignement supérieur qui émaneraient du gouvernement, il n'oubliera pas que l'initiative peut venir d'ailleurs ; qu'il y a certaines matières au sujet desquelles on ne fait pas impunément la part du feu : qu'une première concession n'a d'autre effet que d'encourager ceux à qui elle a été faite à en réclamer une autre. Il ne vaudra pas sacrifier à un courant d'opinion passagère, créé dans un tout autre but que de résoudre un problème d'enseignement, deux des articles les plus importants de la loi du 12 juillet 1875, jeter le trouble dans les consciences, blesser profondément et décourager tous ceux qui, poussés par les mobiles les plus nobles, l'amour de la science, le dévouement à la jeunesse, la conservation des croyances, ont concouru à établir en France la liberté de l'enseignement supérieur.

« Le Sénat se montrera ainsi fidèle au rôle que la Constitution l'appelle à remplir : apaisement, modération et conservation.

« Par ces motifs, votre commission vous propose de ne pas adopter le projet de loi tendant à modifier les articles 43, 44 et 45 de la loi du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur. »

Nous avons signalé plusieurs fois les menées révolutionnaires séparatistes qui agitaient le pays de Nice. Il y a quelques jours, l'Agence Havas nous parlait d'un comité niçois qui faisait appel à l'Allemagne pour seconder le retour de ce pays à l'Italie. Nous savons enfin qu'un pareil comité existe à Genève et agit ouvertement pour amener ce qu'il appelle « la restitution de Nice à la patrie italienne. »

Un journal prussien nous apporte le texte même de l'adresse rédigée par le comité niçois :

Comitato Nazionale Nizzardo per la Rivendicazione di Nizza all'Italia.

Nice, le 1<sup>er</sup> juillet.

Monsieur le rédacteur en chef,

Nous vous prions instamment de porter à la connaissance de nos frères d'Allemagne que, depuis les dix-sept années de domination française à Nice, notre ville et les environs ont conservé intacts les traditions, sentiments et aspirations italiennes.

La France, depuis 1870, dépouillée avec raison de l'Alsace et de la Lorraine, qui sont deux provinces allemandes, a, à plusieurs reprises, compromis la paix du monde en parlant hautement de revanche, de restitution et de choses semblables qui ne sont pas de nature à maintenir la bonne entente entre elle et l'Allemagne.

Par contre, nous autres Niçois, bien qu'étant Italiens de la plus belle eau, bien que concitoyens de Garibaldi, nous avons été livrés à cette même France qui ne veut pas entendre parler vis-à-vis d'elle-même d'un traitement qu'elle pratique vis-à-vis d'autrui.

Nous avons protesté quand on nous a tout enlevé : langue, lois et habitudes, mais sans jamais invoquer l'Europe comme témoin de nos souffrances et sans jamais vouloir devenir un élément de la discorde et de la perturbation de la paix du monde.

Mais aujourd'hui nous croyons devoir sortir de notre longue réserve. Nous nous sommes réunis en Comité pour la restitution de Nice à l'Italie, qui compte aujourd'hui plus de 600 citoyens et patriotes de Nice. Nous désirons maintenant que nos frères allemands, à qui l'Italie doit de se trouver actuellement en possession de sa capitale Rome, aient connaissance de nos efforts pour nous encourager et seconder dans la campagne que nous allons ouvrir pour la délivrance de Nice.

Nous ne nous laisserons pas dans notre entreprise patriotique que la France n'ait cessé de revendiquer l'Alsace et la Lorraine. Mais comme une pareille renonciation de la part de la France n'est pas possible, nous comptons avec certitude sur le concours énergique de nos glorieux frères allemands, à qui nous souhaitons, pour le salut et l'avenir du monde, toute puissance et toute prospérité.

LE COMITÉ NATIONAL NIÇOIS.

Il est difficile d'être plus affirmatif que le comité de Nice s'adressant « à ses glorieux frères allemands. » Nous nous demandons ce que va faire le gouvernement français et quelles réclamations M. le duc Decazes va porter chez le nouvel ambassadeur d'Italie, le général Cialdini ?

Nous n'oublions pas qu'aux fêtes de Legnano, le drapeau de Nice a figuré couvert d'un crêpe dans le cortège, et que les autorités italiennes en ont été complices, puisqu'elles ont laissé faire. Notre gouvernement, qui doit défendre nos intérêts et notre dignité, a-t-il réclamé ? Il le devait sans doute, mais nous n'avons entendu parler d'aucune protestation.

A cette occasion, on lit dans le *Moniteur* :

« Le bruit court que plusieurs députés de l'Appel au peuple ont résolu d'interpeller le gouvernement au sujet d'un appel d'un comité niçois publié tout récemment dans des journaux allemands, et demandant une intervention prussienne pour la restitution de Nice à l'Italie.

« Les interpellateurs auraient pour but d'obtenir du gouvernement qu'une enquête immédiate fût faite sur cet acte aussi scandaleux qu'anti-patriotique, afin que les membres du soi-disant comité national niçois pussent être connus et livrés au mépris public.

« Si cette interpellation vient à se produire, elle sera sans doute appuyée par les députés de tous les partis, à moins que le gouvernement, comme tout porte à le croire, ne prenne lui-même l'initiative des mesures nécessaires pour arriver à démasquer les personnages mystérieux qui se qualifient de concitoyens de Garibaldi, et qui n'ont pas craint de diffamer, dans leur odieuse manifeste, le sentiment patriotique si éminemment français des véritables Niçois. »

On lit dans la même feuille :

« Nous sommes en mesure d'annoncer que le mouvement préfectoral qui vient

d'être publié clôt la liste des révocations et des mutations qui avaient été jugées nécessaires par M. le ministre de l'intérieur.

« A l'avenir, on ne fera plus de mouvement administratif en s'inspirant de considérations politiques, le gouvernement ayant épuisé toutes les concessions qu'il pouvait faire au parti républicain.

« Les mouvements auxquels les nécessités de l'administration pourraient donner lieu désormais, seront purement hiérarchiques. »

Allons, tant mieux ! En tout cas nous verrons bien.

La commission d'enquête sur l'affaire de l'Ecole polytechnique a tenu sa quatrième séance, sous la présidence de M. Caillaux. Le secret le plus absolu continue à être gardé sur les travaux de la commission.

On annonce l'arrivée prochaine en Europe d'un géant chinois encore plus grand que Chang, qui nous a honorés de sa visite lors de la dernière Exposition.

Ses cheveux sont d'une longueur prodigieuse ; il est affable et distingué, mais l'appétit dont il est doué et la quantité des choses qu'il consomme est ce qu'il y a de plus remarquable.

Il a épousé une jeune et jolie Chinoise, qui l'accompagne dans son voyage occidental.

Le *Rappel*, qui mange du prêtre tous les jours, vient de faire un aveu intéressant à citer ; à propos de la bénédiction des drapeaux serbes, le journal radical écrit ce qui suit :

« Après les prières, la cérémonie de bénédiction commença, et tous les hommes tombèrent à genoux, pendant que le prêtre appelait la bénédiction du Dieu des chrétiens sur les drapeaux.

« Vous ne sauriez croire ce qu'a de grandiose et de solennel un tel spectacle, et quelle émotion poignante il vous produit ; c'est un spectacle qui élève l'âme et la fortifie !... »

Le correspondant aura oublié, sous la pression qu'il exerçait pour le *Rappel*, Mais que vont pe...

LE MONUMENT DE PAUL-LOUIS COURIER.

Dimanche a eu lieu à Vézetz, petite ville de la Touraine, la pose de la première pierre du monument élevé à Paul-Louis Courier, sous les auspices du grand Sarcey, de l'immense About et de l'opulent M. Wilson.

Parmi les assistants on remarquait : MM. Henri Martin et Héroid, sénateurs ; MM. Guinot, Belle, Joubert, Wilson, Castelnau, de Douville-Maillefeu, Marcellin, Pellet, Spuller et Pascal Duprat, députés ; les conseillers municipaux Jobbé-Duval, Rigaud, Harant, Métivier, Loiseau et Viollet-le-Duc, M. Jules Simon avait jugé à propos de se faire excuser par lettre.

« La fête, disent les feuilles de la libre-pensée, a eu surtout le caractère d'une manifestation anti-cléricale. » M. About a expectoré un petit discours que la presse radicale déclare très-spirituel et que nous trouvons, nous, tout simplement maiséant. La haine de la religion s'y manifeste dans

un argot qui n'a précisément rien de bien académique. C'est du Rabelais moins la verve, du Voltaire moins l'esprit, du Beaumarchais moins le talent, et, pour tout dire en un seul mot, c'est de l'About.

MM. Belle, maire et député de Tours, Henri Martin et Pascal Duprat ont apporté aussi leur petit tribut d'éloquence voltairienne à la mémoire de Paul-Louis Courier. A l'exemple de M. About, ils ont bafoué le « cléricisme », insulté les jésuites, acclamé la République. Puis ces farouches démocrates se sont donné rendez-vous au château de Chenonceaux où ils ont terminé la fête dans les copieuses libations d'un aristocratique banquet.

Nous devons rendre aux manifestants cette justice, qu'ils ont parfaitement choisi leur homme. Tous les vices que peut receler l'âme d'un démocrate libre-penseur, Paul-Louis Courier les a possédés à un degré éminent : Impie, égoïste, avare, cynique, débauché, méchant, hargneux, ennemi du pauvre peuple, contempteur de toutes les supériorités, soldat poltron et deux fois déserteur, le pamphlétaire avait, on le voit, toutes les « qualités » requises pour exciter l'admiration posthume des About et des Sarcey, des Wilson et des Pascal Duprat.

Pauvres cléricaux, qui n'avez à opposer à un tel homme que des Vincent de Paul, des François-Xavier, des Ignace de Loyola, couvrez-vous la face, rougissez de honte et enviez la gloire de vos ennemis : ils ont Paul-Louis Courier !...

## Etranger.

### Evénements d'Orient.

Les nouvelles qui nous arrivent du théâtre de la guerre sont insignifiantes.

Sur toute la frontière sud-est et sud-ouest, les deux armées sont en présence ; les avant-postes, les patrouilles, les corps volants se fusillent tous les jours avec des succès divers ; mais en somme aucun des deux partis ne hasarde une grande bataille qui pourrait compromettre le sort de la campagne.

Voilà le résumé des opérations militaires depuis quinze jours.

Quant à Tcherniaeff, qui commande la principale armée serbe, on n'en parle plus que du sultan Mourad ; il est à croire qu'il garde dans son camp une immobilité complète.

Si les nouvelles militaires nous manquent, d'autres nous parviennent qui ont quelque importance, parce qu'elles nous indiquent des divergences politiques assez graves.

Ainsi le Monténégro garde, vis-à-vis de la Serbie, une certaine méfiance ; le prince Nikita n'est point sûr du prince Milan ; il cherche à opérer pour son propre compte, et non point pour celui de son allié. La direction de ses marches l'indique. Les corps monténégrins n'ont point cherché à donner la main aux corps serbes ; ils opèrent comme s'ils voulaient occuper l'Herzégovine, et bornent à cela leur action.

En Bosnie, il existe bien un parti qui demande l'annexion de la province à la Serbie ; c'est le parti des Grecs orthodoxes. Mais les catholiques, qui redoutent l'influence russe, préféreraient l'union avec l'Autriche.

Il n'y a donc pas unité de vue entre les belligérants, et ces divisions, se traduisant par l'inaction dans bien des localités, servent la cause des Turcs et leur permettent de se maintenir dans le pays.

Nous observons, depuis trois semaines environ, un symptôme très-curieux. L'insurrection, qui aurait dû recevoir une nouvelle impulsion par l'entrée en campagne de la Serbie et du Monténégro, l'insurrection, que tout le monde s'attendait à voir éclater sur tous les points comme une traînée de poudre, s'est calmée au contraire subitement.

Quelle est la raison de ce temps d'arrêt ? Qu'y a-t-il donc réellement au fond de ce mouvement ? C'est ce qu'il est impossible de deviner à cette heure. On sent bien qu'il y a un mot d'ordre donné, puisque la situation se trouve partout la même. Mais quel est le but de ce mot d'ordre ?

Est-ce que le véritable instigateur des événements d'Orient voudrait à son tour un temps d'arrêt pour préparer de nouvelles batteries et nous ménager un nouveau coup de théâtre ?

Cette question d'Orient est tellement com-

plexe que, d'un moment à l'autre, on peut s'attendre à tout.

On télégraphie le 15, de Vienne, à la Post, de Berlin, que le gouverneur de Roustchouk, Assim-Pacha, aurait été assassiné par le peuple, et qu'Osman-Pacha a remporté, le 13, une importante victoire sur Lechjanin, près de Widdin. Lechjanin aurait perdu toute son artillerie et se serait retiré derrière le Timok.

Une autre dépêche, adressée le 15, de Belgrade, au même journal, dit que Lechjanin cerne étroitement Widdin avec 20,000 hommes et qu'un corps de 10,000 se forme pour l'appuyer. La dépêche ajoute qu'on envoie à Widdin des canons de siège de gros calibre.

Enfin, on télégraphie de Constantinople, à la feuille berlinoise, que la fermeture du port de Klek a causé un grand mécontentement dans les sphères gouvernementales.

On ajoute que les légions des volontaires ont reçu des drapeaux verts. On dit, en outre, que la souscription pour la guerre continue.

Le *Fremdenblatt* est convaincu que, même dans le cas où la Serbie succomberait, la Turquie ne sera jamais plus en état de maltraiter complètement et d'une façon durable le mouvement slave. Le devoir de la diplomatie européenne, dit la feuille viennoise, est donc de trouver un *modus vivendi* qui permette aux éléments ennemis de vivre côte à côte le plus longtemps possible.

La presse autrichienne est unanime à louer le gouvernement d'observer strictement la neutralité en repoussant l'idée d'une intervention dans le moment actuel. Le *Tagess-Press*, notamment, trouve cette idée aussi illogique qu'inopportune. Ce n'est qu'après une bataille décisive qu'une médiation sera possible.

Le *Lloyd de Pesth* fait observer que les résolutions prises à Reichstadt n'ont trouvé d'opposition nulle part en Europe. Mais la clause restrictive des « circonstances actuelles » permet de prévoir une intervention dans trois cas : 1° Si le droit des gens et l'humanité étaient foulés aux pieds ; 2° si la Turquie victorieuse n'appliquait pas les réformes ; 3° si les Slaves vainqueurs attentaient à l'intégrité territoriale de la Turquie.

On mande de Vienne, 16, au *Daily News*, que plusieurs villes de Dalmatie, apprenant la fermeture du port de Klek aux convois turcs, ont manifesté leur joie par des illuminations.

La même correspondance viennoise du *Daily News* mentionne de nouveau le bruit d'après lequel le prince Gortschakoff aurait ouvert des pourparlers avec plusieurs gouvernements dans le but d'amener un armistice de six semaines entre les Turcs et les Serbes.

Des renseignements venus de Saint-Petersbourg démentent formellement cette nouvelle.

Une dépêche adressée au *Standard* par son correspondant de Semlin rend compte d'une conversation que ce correspondant a eue avec le comité révolutionnaire bulgare, lesquels lui ont déclaré qu'un nouveau soulèvement aurait lieu en Bulgarie dès que les Serbes auraient remporté une première victoire.

Le bruit court, d'après ce journal, que le général Alimpich, commandant de l'armée de la Drina, a été fait prisonnier.

Le *Daily News* croit savoir que le gouvernement allemand a annoncé qu'il adhérerait sans restriction aux arrangements conclus à Reichstadt entre les entrepreneurs de Russie et d'Autriche.

On écrit de Bucharest :

« Le ministre de la guerre a présenté à la Chambre un projet de mobilisation de l'armée et de convocation d'une partie des réserves. »

Belgrade, 16 juillet. — Des lettres d'Alexinaïz, en date du 14, portent que les Circassiens ont incendié deux villages bulgares près de Babina-Glava. Ils ont massacré les hommes et coupé les enfants en morceaux.

Un rapport officiel du préfet d'Oujtza constate que, lors de l'attaque de Novavrosch, par les troupes serbes, les Turcs avaient placé dans les retranchements des femmes et des enfants chrétiens : beaucoup d'entre eux ont été atteints par les projectiles serbes.

Odessa, 16 juillet. — Les informations les plus précises, reçues ici du théâtre de la guerre, affirment que Tcherniaeff est victorieux, qu'il a défait l'armée turque à Ak-Palanka et qu'il menace Sofia. En Herzégovine, les Monténégrins occupent Trébigne, Stolatz, Nevesigne et Gatzko.

Berlin, 17 juillet. — L'Allemagne adhère à l'arrangement adopté à l'entrevue de Reichstadt, portant que les puissances ne renonceraient au principe de non-intervention que d'un commun accord.

Bucharest, 17 juillet. — Le gouvernement a l'intention d'appeler 30,000 hommes de réserves, pour renforcer le corps d'observation de 45,000 hommes déjà stationné le long du Danube.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Dimanche prochain, 23 juillet, à 7 heures 1/2, au Champ-de-Foire, la musique des sapeurs-pompiers exécutera les morceaux suivants :

- 1° *Jupiter*, allegro militaire. .... TILLIARD.
- 2° *Nella*, marche. .... X...
- 3° *Thème de Rode*. .... RODE.
- 4° *Mosaïque sur Faust*. .... GOUNOD.
- 5° *Valse avec introduction*. .... SCHULLER.
- 6° *Retraite aux flambeaux*.

Le Chef de musique,  
HALBERT.

L'acquisition des chemins de fer de la Vendée et de Poitiers à Saumur par la Compagnie d'Orléans est désormais un fait acquis.

L'accord définitif s'est fait la semaine dernière entre les Compagnies traitantes. Du reste, ce qui lève les derniers doutes, c'est l'annonce officielle de cette cession qui a été faite aux employés par les chefs des divers services.

Il reste encore à obtenir, il est vrai, la sanction des pouvoirs publics ; mais cette sanction, qui n'est en somme qu'une formalité, ne peut plus faire le moindre doute devant l'entente définitive des diverses Compagnies.

Le service maritime que l'exploitation des chemins de fer de la Vendée avait organisé à grands frais, pour les transports des marchandises des Sables à Swansea et Cardiff (Angleterre), a été également vendu à M. Haentjens, député de la Sarthe.

Le ministre de la guerre vient de décider que les prescriptions du décret du 30 juin 1856 seraient à l'avenir strictement exécutées, et que tous les hôtels habités par des officiers généraux seraient surmontés d'un drapeau aux couleurs nationales.

### COMMUNE DE GENNES.

Le Maire de la commune de Gennes prévient le public qu'à l'occasion du Comice agricole, il y aura à Gennes, le 30 juillet 1876, grande Fête : — Musique, Jeux et divertissements publics. — Ballon, — Illumination du clocher de Saint-Eusèbe, — Feu d'artifice tiré par M. Vincent jeune, artificier à Angers. — Retraite aux flambeaux.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

Le Maire de Gennes,  
RAYMOND D'ACHON.

Les deux jeunes imprudents qui se sont noyés samedi soir à Savennières, et qui ne savaient pas nager, avaient détaché un bateau pour aller en pleine Loire se baigner. Mais à l'endroit où ils se sont jetés, l'eau était profonde, et ils ont perdu pied. Dimanche soir, l'on n'avait encore retrouvé qu'un cadavre. Ces deux jeunes gens, âgés de 16

et 17 ans, étaient l'un serrurier et l'autre boucher à Savennières.

### LES MOISSONS.

Les travaux de la moisson remettent à l'ordre du jour les indications que nous avons soin de rappeler tous les ans à pareille époque.

D'abord, c'est le cas de rappeler que le blé doit être coupé avant l'entier jaunissement des tiges, que le grain achève bien mieux de se former à l'abri de l'air et de la lumière que sur pied, ou sur une javelle qui l'expose aux ardeurs du soleil.

C'est pourquoi, la meilleure méthode de moissonnage consiste à couper un peu de la vert ; à mettre immédiatement les javelles en gerbes et former de ces gerbes des javelles, dont les épis groupés au centre en pointe de pyramide, sont mis à l'abri de l'ardeur du soleil et des pluies, en les coiffant avec une gerbe renversée. Nous avons vu avec plaisir des cultures où au lieu de gerbes renversées on employait comme couverture des capuchons fabriqués spécialement avec de la paille, semblables aux coiffes de rucher. Avec ces coiffes qui coûtent peu à faire en hiver et qui servent pendant de nombreuses années, la mise en moyettes marche très-rapidement. Aucun des détails propres à accélérer les opérations de la moisson n'est à dédaigner.

Tous ceux qui sont familiers avec la confection d'une coiffe de ruche, sont en mesure de fabriquer les coiffes de moyette. Quelques-uns y introduisent au centre un piquet qui, enfoncé dans les gerbes, maintient la coiffe debout et empêche les vents de l'emporter. (*Gazette des Campagnes.*)

### LA BOISSON DES MOISSONNEURS.

Nous rappelons aussi que le breuvage par excellence des moissonneurs est le café froid très-faible et légèrement tonifié par une addition d'eau-de-vie. Aucun breuvage ne soutient aussi bien les forces des travailleurs en les préservant des sueurs abondantes qui les épuisent et des relâchements d'entrailles qui sont souvent provoqués par les ardeurs caniculaires et une absorption exagérée de liquides. Un verre de café toutes les deux ou trois heures suffit largement et remplace avec avantage deux litres de vin ou de cidre.

Encore une recette, empruntée à la *Liberté*, contre la soif en été, sujet d'actualité s'il en fut :

« Dans les ateliers, on a cherché à préparer un grand nombre de boissons destinées à remplacer le vin, qui, en été surtout, et par les grandes chaleurs, nuit aux ouvriers autant qu'aux patrons ; presque toutes ces boissons ont été bientôt abandonnées, parce qu'elles étaient pour la plupart trop débilitantes. On en cite une, en grande faveur en Russie, et qui n'a pas les inconvénients qu'avaient les autres.

Voici la recette dans toute sa simplicité :

» Faire bouillir une poignée d'avoine dans un litre d'eau. La décoction faite, passez le liquide et servez chaud, avec du sucre et quelques gouttes de rhum. C'est un désaltérant précieux et un cordial véritable, possédant un goût exquis. »

### DES MOYENS DE RAFRAICHIR L'EAU.

Il nous paraît utile, par ce temps de grandes chaleurs, de donner quelques moyens usuels de rafraichir l'eau.

Ces moyens reposent sur cette loi physique : *Tout liquide pour se vaporiser est obligé d'emprunter de la chaleur à la surface sur laquelle se produit la vaporisation. Par conséquent cette surface se refroidit et communique cet abaissement de température au liquide renfermé dans le récipient.*

Le procédé le plus simple est celui qui tempère nos soldats en Afrique :

Envelopper le récipient d'un drap mouillé, et donner un mouvement de va et vient. Lorsque le drap se sèche, ce qui arrive rapidement, l'eau est arrivée au plus haut degré de fraîcheur qu'elle puisse atteindre par ce moyen.

Un autre système consiste à verser l'eau dans une toile, en la faisant égoutter dans un vase placé au-dessous. L'eau ainsi recueillie est très-fraîche.

Un troisième moyen est celui que l'on emploie généralement en mettant l'eau dans un alcazar, vase en terre très-poreuse. L'évaporation se fait naturellement par les pores du vase.

Enfin un quatrième système, peu commode, il est vrai, mais que l'on emploie avec un peu d'habitude, est de boire à la régale, c'est-à-dire en laissant couler l'eau dans la bouche en mince filet. Ce procédé est employé dans les pays chauds et dans le midi de la France, où nos paysans se servent du « powo », vase en verre duquel l'eau coule par un tout petit goulot. Les habiles serrent les lèvres en devant et aspirent l'air qui, frappant le mince filet d'eau, le rafraîchit à mesure qu'il pénètre dans la bouche.

#### LES CHEVAUX TOMBÉS.

Le Bulletin de la société protectrice des animaux indique les précautions à prendre pour relever les chevaux abattus :

« D'abord ne jamais tenter de relever un cheval à coups de fouet.

« Premier soin à prendre dans tous les cas : fixer la tête de l'animal en saisissant énergiquement la bride ; sans cela, après avoir relevé la tête, elle se laisserait retomber avec force sur le sol.

« Sans abandonner la tête, il faut se hâter d'enlever les harnais, en commençant par les traits et la dossière ; il faut bien se garder d'enlever la bride.

« Le cheval, une fois débarrassé des harnais, il est prudent de dégager les limons, toutes les fois qu'on le peut, soit en déplaçant l'animal que l'on fait glisser sur le sol, sur sa crinière ou sur sa queue.

« Ces précautions prises, et après s'être assuré que les pieds sont bien placés, on excite doucement le cheval à se relever, en le maintenant autant que possible et en le soutenant par la bride. »

« Les deux premiers points surtout sont essentiels à propager ; car rien n'est plus commun ni plus odieux que de voir des charretiers brutaux frapper leurs chevaux abattus pour les relever, ou leur relever la tête, pour la laisser retomber lourdement sur le sol ou sur le pavé.

« Un remède contre la rage. — Voici un remède préservatif contre la rage, que M. de Saint-Paul, député de l'Ariège, déclare être infallible. Il l'a expérimenté depuis de longues années, toujours avec succès :

« Prenez de la rue, de la sauge, des marguerites sauvages et de la marguerite à feuilles de fenouil (une bonne pincée de chacune) ;

« Prenez de la racine d'églantier et de scorsonère (à proportion), hachez ces racines bien menues, ajoutez à cela cinq ou six bulbes d'ail ;

« Pilez premièrement l'églantier, puis le reste, ajoutez une bonne pincée de gros sel et jetez sur ce marc, dans le mortier, un demi-verre de vin blanc ; mêlez bien et passez avec expression à travers un linge ;

« Puis faites boire à jeun, pendant neuf jours, observant de ne laisser manger que trois heures après.

« On peut substituer du lait au vin pour les animaux. »

#### Faits divers.

Le Bulletin des halles annonce l'arrivée à la halle de Paris, dimanche, du premier sac de farine de blé nouveau du Midi. Le blé qui a servi à la fabrication de cette farine atteignait le poids considérable de 84 kil. à l'hectolitre. La farine est d'une qualité exceptionnelle.

En même temps que l'Exposition des beaux-arts appliqués à l'industrie doit s'ouvrir, au palais des Champs-Élysées, ainsi que nous l'avons annoncé, l'Exposition des tapisseries.

En dehors des amateurs, les gouvernements anglais, espagnol, italien ont promis d'envoyer leurs richesses dans ce genre.

L'Exposition des tapisseries contiendra aussi une réunion de dessins, d'esquisses, d'aquarelles, fournis par le département des monuments historiques et les collections particulières, tous documents intéressants pour servir à l'histoire de Paris, avant la grande Révolution.

Le salon d'honneur sera composé d'une suite de tapisseries connues sous le nom de la Vie du roi.

Samedi, vers cinq heures du soir, le champ de foire d'Angoulême a été troublé par un accident qui a eu les suites les plus graves.

Un bœuf appartenant, dit la Charente, à M. Pichon, meunier, demeurant à Torsac, s'est échappé pendant qu'on le conduisait à l'écurie, chez M. Buret, aubergiste, rue des Boissières.

Un vieillard a été grièvement blessé par la bête furieuse.

Poursuivi par une foule armée de fusils, il ne fut atteint que vers dix heures du soir, dans un pré au lieu dit la Font-des-Pottes, commune de l'Isle-d'Espagnac.

Le bœuf a reçu, dans sa fuite furibonde, plus d'une trentaine de coups de feu.

Épuisé, les yeux crevés, l'écume sanglante à la bouche, il fut enfin contraint de s'abattre ; on lui coupa immédiatement les jarrets.

Le climat de Paris, bien qu'on peu humide, est plus salubre qu'on ne le croit généralement. En voici la preuve irrécusable, fournie par la moyenne de la mortalité pour mille habitants et par année, dans les principales villes d'Europe :

À Paris, cette moyenne est de 20 pour 4,000 ; à Rome, elle est de 26 pour 4,000 ; à Londres, de 22 ; à New-York, de 27 ; à Vienne, de 30 ; à Turin, de 24 ; à Amsterdam, de 26 ; à Munich, de 34 ; à Copenhague, de 27 ; à Berlin, de 24, etc. Une seule ville peut rivaliser avec Paris, c'est Edimbourg, où la mortalité n'est que de 19 pour 4,000.

Dernièrement avait lieu, en l'église des Carmélites, à Paris, une cérémonie des plus touchantes : M<sup>lle</sup> Blanche-Marie-Louise de La Tour de Saint-Léon renonçait au monde pour prendre le voile.

La novice d'aujourd'hui était bien connue dans le monde, et pendant la guerre franco-prussienne, elle fut l'héroïne du fait suivant :

Elle habitait avec son père un château dans les environs de Nancy, lorsque les Prussiens vinrent occuper cette partie de la France.

Le château reçut un grand nombre d'officiers ennemis ; parmi eux se trouvait le baron Sprieger, officier aux gardes. Il crut probablement que le vainqueur avait le droit d'insolence, et un jour il se permit de prendre la taille de M<sup>lle</sup> de La Tour. A cette insolence, la jeune fille bondit comme une panthère, et s'armant d'un couteau de cuisine qui lui tomba sous la main, elle en menaça l'officier, s'il recommençait. Il ne tint aucun compte de cette menace et revint à la charge. M<sup>lle</sup> de La Tour lui plongea son couteau dans la poitrine.

L'officier prussien tomba en poussant un rugissement épouvantable ; le sang coulait avec abondance et la mort arrivait. Les autres officiers furent attirés par les cris de leur camarade et M<sup>lle</sup> de La Tour fut arrêtée.

Conduite à Nancy, à la commandature, elle fut interrogée. Elle raconta les choses brièvement : elle savait ce qui l'attendait. Les Prussiens ne marchandèrent point, — on le sait, — lorsqu'on touchait à un des leurs. Par un hasard providentiel, le général en chef ayant pris connaissance de l'affaire, eut pitié de la jeune fille et donna l'ordre de la renvoyer saine et sauve, cette jeune fille étant coupable seulement d'avoir défendu son honneur.

Elle est, aujourd'hui, perdue pour le monde, mais le monde se souviendra que la sœur Gabrielle fit respecter, pendant la guerre, le nom qu'elle avait reçu.

Une explosion terrible a eu lieu à Condé. Un jeune pharmacien, M. Prévot, bien connu à Lille, était occupé dans son laboratoire à préparer ou à piler des matières chimiques, quand l'explosion s'est produite.

Au bruit de la détonation, presque aussi forte que celle d'une pièce d'artillerie, plusieurs personnes accoururent.

Les premiers témoins qui entrèrent dans le laboratoire ne purent obtenir de la victime que ces mots : « préparation acide. »

Le parquet était couvert de débris de chair et d'éclats de mortier ensanglantés.

La force de projection de ces débris avait été si forte que M. Prévot était méconnaissable. Sa main et sa jambe droite avaient été enlevées. Il avait aussi d'affreuses blessures à la tête. M. Prévot a succombé dans la soirée.

La sœur de M. Prévot, qui au moment de l'accident se tenait dans la pharmacie, a été

blessée au côté et à la tête, mais légèrement.

La devanture de la boutique a été enlevée, dit le Progrès du Nord, et les bocaux cassés.

#### LES MONNAIES AU MOYEN-ÂGE.

M. Vuitry continue de communiquer à l'Académie des sciences morales et politiques, des extraits du grand travail qu'il prépare sur les origines du régime financier en France, sur l'établissement de l'impôt et les débuts du trésor public. Il traite, dans la partie communiquée récemment, de différentes espèces de monnaie ayant eu cours depuis les Mérovingiens, de leurs vicissitudes, de leur valeur, de leurs altérations.

Ce sujet a déjà été abordé par des érudits d'une grande autorité ; il nous suffira de citer parmi eux l'éditeur du Polyptique d'Irminon, le savant Guérard, et M. Natalis de Wailly, dont les recherches monétaires sont devenues classiques dans tous les pays.

M. Vuitry, le plus souvent, s'est borné à enregistrer les résultats obtenus par ces érudits ; mais il ne l'a pas fait sans critique ; et d'ailleurs il aura le mérite d'avoir, le premier, rassemblé en quelques pages claires des renseignements épars et d'un piquant intérêt pour l'ensemble de notre histoire financière.

Vous savez comment on s'y prend pour comparer la valeur de la monnaie à diverses époques ? Une denrée quelconque, de préférence une quantité déterminée de blé, sert de terme de comparaison ; un bœuf, un porc, un veau, sont encore des objets pouvant servir à ce calcul. On trouve ainsi qu'à la fin du huitième siècle, un sou payait l'objet qui nous coûte aujourd'hui quarante-deux francs, et que une livre représentait huit cent quarante-quatre francs.

Au neuvième et au dixième siècle, l'argent perd de sa valeur, dans la proportion de 4 à 6. Le fait s'explique par l'immense butin arraché aux Huns et aux Avars. Le prix moyen d'un bœuf était alors ce qu'est pour nous une somme de 356 fr. ; le prix d'un porc, ce qu'est une somme de 140 fr. ; le prix de 42 journées d'ouvrier ce qu'est une somme de 136 fr.

M. Vuitry a dû s'occuper de l'altération successive des monnaies opérée depuis le dixième jusqu'au treizième siècle par les seigneurs féodaux et par les rois. Ce faux monnayage, cet affaiblissement graduel des espèces métalliques s'opérait d'ailleurs avec une sorte de cynisme naïf ; il était passé dans les mœurs ; c'était un mal réputé inévitable.

On voit en effet les Normands se soumettre à certaines charges pour obtenir en compensation le maintien de la monnaie ; des contrats, des traités interviennent entre les princes, les ducs, les rois et leurs sujets.

Les gouvernants promettent le maintien de la monnaie, à condition de recevoir telles redevances ou indemnités : vaines promesses. Dans les ventes et les testaments, on avait soin de stipuler l'équivalent, en marcs d'argent, des sommes indiquées.

Pour faire comprendre à quel degré le faux monnayage s'était exercé, il suffira de dire que le denier, qui avait été l'unité monétaire des Mérovingiens, et qui, sous Charlemagne, pesait 32 grains aux 23/24<sup>es</sup> de fin, sous Philippe-Auguste, au treizième siècle, ne pesait plus que 20 grains aux 10/24<sup>es</sup> de fin.

La monnaie avait perdu toute force et ne remplissait plus que très-imparfaitement son office dans les transactions. Saint Louis lui rendit sa force en lui restituant son titre.

Un maître d'hôtel a fait mettre sur son enseigne :

« Ici on parle anglais, espagnol, italien et allemand. »

L'autre soir, un Anglais entre dans l'hôtel, et, dans un français plus ou moins fantaisiste, il demande l'interprète.

— Il n'y en a pas, répond le garçon.

— Comment, il n'y en a pas ! s'écria l'Anglais ; mais alors, qui parle toutes les langues énumérées sur votre pancarte ?

— Ce sont les voyageurs, milord !

A table d'hôte de province :

Deux amis de collège qui ne se sont pas vus depuis longtemps se trouvent placés à côté l'un de l'autre.

— Tiens, un tel, qu'es-tu devenu ?

— Commis-voyageur, mon pauvre vieux. Je fais toutes les villes de France.

— Comme moi alors ?

— Ah ! toi aussi !

— Oui, je suis sous-préfet.

#### Dernières Nouvelles.

Versailles, 3 heures.

Un assez grand nombre de sénateurs pensent qu'on ne passera pas à la discussion des articles du projet Waddington.

On est généralement très-satisfait du ton calme mais ferme adopté par le rapporteur, M. Paris.

En somme, l'impression est favorable.

À la séance du Sénat, l'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur la collation des grades dont la commission propose le rejet.

D'accord avec la commission, M. Waddington demande l'urgence, qui est prononcée.

M. Challemel-Lacour a la parole.

Il commence par dire qu'il a hésité à prendre la parole, mais il l'a fait par respect pour le Sénat.

Il félicite le ministre d'avoir maintenu son projet, malgré l'opposition qu'il a rencontrée chez les catholiques.

Abordant l'examen de la question, il prétend établir que la liberté de l'enseignement supérieur n'a rien à voir avec la collation des grades.

L'Agence Havas a reçu de son correspondant de Vienne la dépêche suivante :

Vienne, 17 juillet.

Voici quelques nouveaux détails que vous pouvez considérer comme authentiques, qui complètent et rectifient mon télégramme d'hier au soir sur le Mémoire du gouvernement roumain :

« Les divers points dont le gouvernement de Bucharest voudrait obtenir le règlement par une entente avec la Porte sont les suivants :

» 1<sup>o</sup> Reconnaissance du nom historique de Roumanie, titre déjà admis par les autres puissances ;

» 2<sup>o</sup> Admission de l'agent roumain dans le corps diplomatique de Constantinople ;

» 3<sup>o</sup> Reconnaissance de la juridiction de l'agent roumain sur ses nationaux établis en Turquie ;

» 4<sup>o</sup> Nécessité d'une délimitation précise des îles du Danube, afin de prévenir les continuelles violations de territoire qui sont actuellement la cause de tant de conflits entre les deux gouvernements ;

» 5<sup>o</sup> Utilité de conclure des conventions commerciales, postales, télégraphiques et d'extradition entre la Porte et la Roumanie ;

» 6<sup>o</sup> Reconnaissance des passeports roumains par les autorités turques ;

» 7<sup>o</sup> Rectification de la frontière au delta du Danube, de manière à assurer aux riverains roumains la libre jouissance de la partie des eaux du fleuve qui baigne leur territoire. »

Berlin, 18 juillet, 4 heures.

On annonce, d'après des informations spéciales reçues de Saint-Petersbourg, que les demandes contenues dans le mémorandum envoyé aux puissances par la Roumanie sont appuyées par le prince Bismark et le prince Gortschakoff.

Vienne, 18 juillet.

D'après une dépêche reçue ce matin par le gouvernement autrichien, les Monténégrins occupent toutes les localités entourant le port de Kieck. (Agence Maclean.)

Belgrade, 18 juillet.

Une tentative des Turcs pour pénétrer en Serbie, par Liombivia, à l'ouest, a été repoussée hier.

La nouvelle d'une victoire des Turcs à Novi-Bazar est entièrement inexacte. Contrairement aux dépêches turques, le commandant serbe à Novi-Bazar n'accuse que 57 morts et 72 blessés.

Un grand service funèbre a lieu aujourd'hui pour la mère du prince.

(Agence Havas.)

Pour les articles non signés : P. GONZ.

**Quelque chose d'intéressant !**

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senior, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de la semaine dernière :

Les principaux personnages de la révolution de Constantinople : Midhat-Pacha, président du Conseil d'Etat, le grand vizir, les ministres de la guerre et des affaires étrangères ; le Tchekess Hussan-Bey, l'assassin des ministres ottomans ; enrôlement de Monténégrins dans les troupes serbes ; les bains de mer de Boulogne à l'heure de la marée ; Salon de 1876 : grande médaille d'honneur : le Courage civil et la Charité, statues de M. Paul Dubois, destinées au tombeau du général de Lamoricière, à Nantes ; carte du théâtre de la guerre en Orient ; revue comique du mois, par Cham (douze gravures) ; Salonique : vue générale, le cimetière turc. — Rébus, problème d'échecs.

Dans ce numéro, l'Univers illustré continue la publication des Lettres à Louise, correspondance entièrement inédite de H. de Balzac. Toutes les per-

sonnes de goût voudront lire ces lettres de l'immortel auteur de la Comédie humaine, qui forment un petit roman plein de sentiment et d'esprit. — Disons enfin que l'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une prime gratuite d'une valeur exceptionnelle : LE THEATRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, sigrours, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang.

C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le dnc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste-les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Sau-

mur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M. DRAND, rue d'Orléans ; M. BASSON, successeur de M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers, et partout chez M. 26, place Vendôme, Paris. — Du Barry & Co

**CHEMIN DE FER DE POTIERS**

Service d'été, à partir du 26 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	68	35	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	730	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	667	50	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	98	90	»	Crédit Mobilier. . . . .	143	75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	535	»	»
5 % jouiss. novembre. . . . .	106	05	»	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	465	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	545	»	»
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	485	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	443	75	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	326	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	600	»	»	Orléans. . . . .	319	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	496	25	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . . .	972	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	315	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	509	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	760	»	»	Est. . . . .	315	50	»
— 1869, 3 % . . . . .	372	50	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	1010	»	»	Nord. . . . .	320	25	»
— 1871, 3 % . . . . .	346	25	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	651	25	»	Ouest. . . . .	318	50	»
— 1875, 4 % . . . . .	481	25	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juillet. . . . .	»	»	»	Midi. . . . .	316	50	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3575	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	1225	»	»	Deux-Charentes. . . . .	303	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	670	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	14	50	»	Vendée. . . . .	260	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet. . . . .	367	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet. . . . .	310	»	»	Canal de Suez. . . . .	525	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	330	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	705	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus (s'arrête à Angers)	9 — 1 —	soir, omnibus
1 — 37 —	4 — 10 —	soir, omnibus
7 — 17 —	10 — 37 —	soir, omnibus

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI

3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus	8 — 30 —	direct-omnibus
9 — 41 —	12 — 38 —	express, omnibus
10 — 44 —	4 — 44 —	soir, omnibus
10 — 28 —	10 — 28 —	soir, omnibus

Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
En totalité ou par parties,  
LA

**FERME DES NOYERS**  
Située à Russé, commune d'Allonnes,  
Exploitée par les époux Breton-Richard.

Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité vingt hectares quatrevingt-trois ares deux centiares. Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation au 1<sup>er</sup> novembre 1876. Toutes facilités seront données pour les paiements. S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements : 1<sup>o</sup> A M. PAUL RATOUIS, juge de paix à Saumur ; 2<sup>o</sup> A M. JOLY, ancien architecte à Saumur, rue de la Petite-Douve ; 3<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, dépositaire des titres de propriété.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le 23 juillet 1876, chez M. Germain Fremont fils, à Munet, commune de Distré, à midi.  
On vendra : Armoires, buffet, étagères, coffres, bahuts, tables, linge de corps, vêtements de femme, draps de lits, couvertures, traversins, couvertures, bois de lit, bouteilles vides et autres bons objets de ménage. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**MAGASIN A LOUER**  
PRÉSENTMENT

**ET SUITE D'AFFAIRES A CÉDER**  
Rue du Portail-Louis, n° 37.

M. Cathelineau a l'honneur de prévenir sa clientèle que, désirant céder son fonds de commerce, il vendra, dès à présent, toutes ses marchandises avec un rabais de 10 0/0 sur les prix habituels. (336)

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**  
APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 20 juillet 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, dans une maison, sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de feu Sophie Fouet, épouse Chartier, à la requête de M<sup>me</sup> veuve Poilevin, propriétaire à Saumur, agissant en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Saumur.

Il sera vendu : Lit, couettes, oreiller, couvertures, effets à usage de femme, deux buffets, tables, chaises, batterie de cuisine et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES**

Le samedi 22 juillet 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur à Saumur, sur la place de la Bilange, à la vente publique aux enchères d'une bonne voiture à quatre roues, un alambic en cuivre, fourneau et accessoires, une caisse en fer, six beaux foudres, dont un de quatorze hectolitres, barriques et autres fûts, très-bons chantiers, poulains, cordages, ustensiles de cave, une charrette et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A CÉDER**  
Pour cause de santé,  
**MODES ET LINGERIE**  
Dans l'Indre-et-Loire.  
Affaires sûres. — Facilité.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
PROPRE AU COMMERCE  
Située rue Saint-Nicolas, n° 29,  
Beau rez-de-chaussée, cuisine, caves, chambres à coucher et grenier.  
S'adresser à M. BRETON, propriétaire. (330)

**LA RÉFORME ÉCONOMIQUE**  
REVUE BI-MENSUELLE  
Des Questions Sociales, Politiques, Pécuniaires, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales  
Paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois  
PAR ENVOI DE 25 CENTIMES  
Tout abonné a droit à un abonnement d'un an au DIEN L'ÉCONOMISTE moyennant 50 fr.  
ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. | Six mois, 12 fr. | Trois mois, 6 fr. | Prix du Numéro : 1 franc.  
Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 16

**OFFRE D'AGENCE**  
Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

**Hygiène - PRODUITS RECOMMANDÉS - Santé**

**POMMADE BERNARD**  
Contre les MALADIES de la PEAU, Dartres, Eczémas, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pelli-cules, Pityriasis du cuir chevelu. Le flacon : 3 francs. PARIS. Phie SEGUIN, r. St-Honoré, 378.

**PHILODONTE** de P. Maréchal, Pharm. à Nancy, Guérison radicale et instantanée des Névralgies, Maux de Dents, de Tête et d'oreilles, par une simple aspiration. 4 fr. 25 le fl. 12 fr. les 42. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes pharmacies.

**PLUS D'INJECTIONS**  
DRAGÉES BLOT SANS MERCURE  
Infaillibles contre maladies secrètes, écoulements, catarrhes de vessie. — 4 fr. toutes pharmacies. Inventeur BLOT, pharmacien, Toulouse. Exp. 1<sup>re</sup> 4 fr. 20. Renseignements gratuits.

**SIROP DUREL 3**  
AU GOUDRON FERRUGINEUX, Fr<sup>s</sup>  
Guéri : Anémie, chlorose, écoulements blancs. Excite l'appétit et ne compte pas. Indispensable aux jeunes filles pour le développement.  
Dépôt : 7, boulevard Denain, Paris.

**EAU de MÉLISSÉ des CARMES**  
DU FRÈRE MATHIAS  
Apoplexie, Maux, Indigestions, etc. Renommée séculaire acquise par son efficacité  
4 fr. 40 flacon très-grand. Gout agréable.  
A. EMERY, pharm., 54, r. Vacon, Marseille.

**HERNIÉS**  
GUÉRISON radicale  
Notice gratis et franco. Écrire à M. MIGNAL-SIMON aux Herbers (Vendée). Adanchir.  
A. G. 12 fois, 6 mois. Cliché n° 8.

**ANNONCE DE FORTUNE**

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garanties par l'Etat de Hambourg, dans lesquels 7 millions 770,000 reichsmarks doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 81,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évet. de 375,000 francs, ensuite marcs 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 5 fois 20,000, 24 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 6,000, 56 fois 4,000 et 300 fois 2,000, 2,400 et 2,000, 415 fois 1,500 et 1,200, 1,356 fois 500, 300 et 250, 27,463 fois 200, 150 et 138, 124 et 120, 13839 fois 94, 75, 67, 50, 40 et 20 marcs, qui sortiront en 7 parties dans l'espace de quelques mois.

Le prochain tirage est officiellement fixé au 2 et 3 Août a. c.

et le coût du renouvellement est de pour le lot original entier, coté seulement . . . . . francs 22,50 c. pour le demi-lot original seulement . . . . . francs 11,25 c. pour le quart de lot original seulement . . . . . francs 5,62 1/2 c. et l'expédition ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses vaines) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion de l'Etat absolue. Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à

Samuel Heckscher senior, Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre).

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**

**FANT**  
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

**LA SANTÉ PUBLIQUE**

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes  
CONDITIONS D'ABONNEMENT  
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.  
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.